

DELEGATION DE Mme Véronique FAYET

**D -20100659 Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007 2012.
2ème Programmation d'actions pour l'année 2010. Subvention.
Autorisation. Décision. Signature**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Bordeaux a été validé par le Conseil Municipal du 2 avril 2007.

Par délibération en date du 31 mai 2010 vous avez autorisé Monsieur le Maire à programmer une première série d'actions qui avaient reçu l'approbation des partenaires cofinanceurs de cette politique.

Aujourd'hui une nouvelle série de projets est soumise à la ville : il s'agit de projets élaborés dans le courant de l'année s'inscrivant dans les axes prioritaires du contrat urbain de cohésion sociale : prévention, accompagnement éducatif, insertion économique, accès à la culture.

On y trouve également des actions confrontées aux désengagements de certains cofinanceurs mais que la ville souhaite soutenir compte tenu des résultats très positifs qu'elles produisent dans les quartiers.

A l'inverse, illustration du partenariat très constructif que la ville entretient avec la caisse d'allocations familiales, une part importante de financements a pu être mobilisée émanant de 2 dispositifs qu'elle maîtrise :

- au titre de son intervention dans les quartiers prioritaires : fonds d'accompagnement du contrat enfance jeunesse en zone urbaine sensible (FACEJ ZUS),
- au titre de son accompagnement du projet social : contrat d'action familiale et sociale territorial (CAFST)

Le montant total de cette deuxième programmation s'élève à 178 844 € soit :

- 81 622 € pour la part ville
- 47 713 € pour le FACEJ ZUS
- 49 509 € pour le CAFST

Je vous propose donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention avec la CAF,
- à procéder à l'encaissement de l'enveloppe de fonctionnement de 97 222 €

Rubrique 824
Compte 74718

Séance du lundi 29 novembre 2010

- à attribuer aux organismes cités sur les tableaux joints les sommes d'un montant de 81 622 € pour la part Ville, de 97 222 € pour la CAF (47 713 € FACEJ ZUS, 49 509 € CAFST) indiquées en regard de chacun d'entre eux,
- à faire procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes,

Rubrique 824

Compte 6574

Enveloppe 015474

Séance du lundi 29 novembre 2010

Action	Maître d'ouvrage	Montant Subvention Participation Ville	Montant Subvention Participation CAF	
			Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible (FACEJ ZUS)	Contrat d'Action Familiale et Sociale Territoriale I (CAFST)
BACALAN				
Axe 2 : Favoriser l'intégration, la cohésion et le développement social				
Initiation aux Arts	Collège Blanqui RRS	561 €		
Ateliers d'écritures	Collège Blanqui RRS	450 €		
Dispositif local d'accompagnement	IFAID Aquitaine Institut de formation et d'appui aux initiatives de développement	367 €		367 €
Accompagnement à la scolarité	Amicale laïque Bacalan	1 000 €		
Vagues culturelles à Bacalan	Mascarets	1 500 €		
Bacalaventure	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)		1 650 €	
Fête le mur	Association Fête le mur		1 650 €	
Clip tes mots	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)		3 575 €	
Jeux et parentalité	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bacalan)			1 500 €
Festival Nomades	Mascarets			5 000 €
Rencontre avec le public autour de thèmes choisis sans discrimination sociale, culturelle et politique afin d'améliorer les relations au sein de notre quartier	Parents Actions Familles			472 €
Atelier d'activité manuelle et de cuisine du monde	Amicale des locataires du port de la lune	450 €		
Total		4 328 €	6 875 €	7 339 €

QUARTIER BASTIDE BENAUGE				
Axe 1 : Coordonner les offres de services, les rendre lisibles et accessibles à l'échelle du territoire				
Arts du cirque	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bastide Queyries)	500 €		
Etre élève, enfant en bonne santé à la Bastide	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bastide Benauge)		2 750 €	
Axe 2 : Mieux connaître le tissu associatif local, soutenir son développement et favoriser l'implication des habitants				
Ecole multi sports + vacances sportives	Girondins Bordeaux Handball		3 025 €	
Axe 5 : Accompagner la poursuite du projet urbain du quartier				
Mémoire et concertation avec les habitants	Périphérie Productions	1 512 €		
Total		2 012 €	5 775 €	0 €
QUARTIER CHARTRONS				
Axe 1 : Favoriser le développement social et culturel du quartier				
Multimédia	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	2 000 €		
Intervention quartier et manifestations ludiques	Association ludothèque Interlude		5 500 €	5 000 €
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs			13 000 €
Dispositif local d'accompagnement	Amicale laïque Dupaty			1 120 €

Axe 3 : Soutenir et faciliter l'insertion sociale et professionnelle				
Insertion Professionnelle des Femmes	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	1 000 €		
Vers un quotidien inventif et solidaire	Centre Social et Familial Bordeaux Nord	3 500 €		
Création d'une bibliothèque associative de quartier	Le quai aux livres	3 000 €		
Faciliter et favoriser l'accès à la culture et aux pratiques culturelles, principalement pour les populations du quartier Bordeaux Nord	Collectif de ressource Bordonor	3 500 €		2 000 €
Total		13 000 €	5 500 €	21 120 €
QUARTIER GRAND PARC				
Grand Parc en jeu	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Grand Parc)			1 000 €
Scènes et sorties culturelles	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Grand Parc)			1 500 €
Total				2 500 €
QUARTIER DU LAC – AUBIERS				
Axe 1 : Favoriser la tranquillité publique et renforcer les actions de prévention				
City Athlé	Stade Bordelais	2 400 €		
Le lac fête l'automne	Union Bordeaux-nord des Associations de Prévention Spécialisée UBAPS	400 €		
Lien social et insertion par le sport	Association Promotion Insertion Sport APIS		6 188 €	
Animateur relais	Centre de loisirs des jeunes de la Gironde (CLJ)		2 750 €	
Ouverture de créneaux spécifiques	Stade Bordelais section BMX		2 200 €	
Axe 2 : Renforcer la qualité de vie quotidienne et favoriser le lien social				
Ecoles des Femmes	MANA	9 000 €		
Total		11 800 €	11 138 €	0 €

Séance du lundi 29 novembre 2010

QUARTIER SAINT-JEAN / BELCIER / CARLE VERNET				
Axe 2 : Renforcer les services et les actions de proximité				
L'accession à la citoyenneté par la valorisation de l'histoire	Association de Défense des Exclus par la Formation et l'Informatique DEFI	2 000 €		
Soutien aux initiatives parentales	Astrolabe	2 000 €		2 000 €
Le Café Familles	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Bordeaux Sud)		2 200 €	
Accompagnement éducatif	Astrolabe	4 882 €	6 875 €	
Auto-réhabilitation accompagnée de logements	Compagnons Bâisseurs			13 000 €
Ateliers des bains douches	Association Ateliers des bains douches	2 000 €		
Total		10 882 €	9 075 €	15 000 €
QUARTIER SAINT-MICHEL				
Axe 2 : Favoriser l'intégration et la cohésion sociale				
Village Saint Michel Service d'insertion Sociale et d'accompagnement vers l'emploi	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Saint-Michel)	7 600 €		
Vacances en famille	Association des Centres d'Animation de quartiers de Bordeaux (Saint-Michel)			1 500 €
Médiation Sociale et culturelle -alpha-insertion sociale et économique	Promo Femmes	19 000 €		
Total		26 600 €	0 €	1 500 €

Séance du lundi 29 novembre 2010

MULTISITES				
Actions d'éco-jardinage urbain, accompagnement de jardins collectifs et de jardins familiaux	Les Jardins d'aujourd'hui	5 000 €		
Du carnaval au projet professionnel	Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli AFEPT	3 000 €		
Ma voix et toi	Opéra National de Bordeaux	3 000 €	4 700 €	
L'avenir dure longtemps	Théâtre des Tafurs	2 000 €		
lieux possibles	Bruit du frigo		4 650 €	
Festival Cinésites	Jean Vigo Evénements			2 050 €
Total		13 000 €	9 350 €	2 050 €
TOTAL		81 622 €	47 713 €	49 509 €

**SUBVENTION COMMUNALE
CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE
CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du conseil municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le .

Et

L'association , représentée par Monsieur , Président, habilité aux fins des présentes par les statuts de l'association.

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association déclarée en Préfecture de la Gironde le , exerce une activité qui a pour but de .

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de l'année 2010 la poursuite de l'action suivante: « ».

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 :

- une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.
- une subvention de € correspondant à la participation du FACEJ ZUS (Fonds d'Accompagnement du Contrat Enfance Jeunesse en Zone Urbaine Sensible).

- une subvention de € correspondant à la participation du CAFST (Contrat d'Action Familiale et Sociale Territorial).

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

- Ces subventions seront utilisées pour la réalisation des objectifs décrits et fixés dans le cadre du dossier de demande de subvention du CUCS 2010.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

- Les subventions prévues à l'article 2 seront versées par la Ville de Bordeaux et seront créditées sur le compte de l'association n° établissement

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

1. à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
2. à déclarer sous 3 mois à la Ville toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
3. à déclarer sous 3 mois à la Ville de Bordeaux tous changements intervenus dans son conseil d'administration,
4. à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
5. à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
6. à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
7. à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la

Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;
- tous documents faisant connaître les résultats de son activité,
- un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville
- Par l'association

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux POUR LE MAIRE	Pour l'association LE PRESIDENT
Véronique FAYET Adjointe au Maire	

MME FAYET. -

Chers collègues, la 659 c'est le contrat urbain de cohésion sociale. C'est la 2^{ème} programmation pour cette année. Vous aviez voté en mai l'essentiel de la programmation qui avait été faite avec les associations.

Il s'agit ici d'actions complémentaires qui ont été mises en place en fin d'année, avec une participation de la Ville d'un peu plus de 81.000 euros, et surtout une participation importante de la CAF pour près de 100.000 euros.

La première délibération avait regroupé la participation de la Ville et des services de l'Etat.

Je suis prête à répondre aux questions s'il y en a sur les différentes actions.

M. MARTIN. -

M. ROUVEYRE

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les contrats urbains de cohésion sociale sont extrêmement importants. Nous nous félicitons de cette délibération.

Nous regrettons seulement, parce que nous avons repris chacune des délibérations depuis 2007, que l'aide de la Mairie en faveur de ces CUCS décroisse d'année en année...

MME FAYET. -

Non.

M. ROUVEYRE. -

Je vous donne les chiffres :

2007 : 596.000 euros, 2008 : 580.000 euros, 2009 : 519.000 euros, et 2010 : 477.000 euros.

Donc on a des baisses systématiques du montant de l'intervention de la Ville en matière de CUCS.

Est-ce que vous pouvez nous dire si ça relève d'une logique particulière ? Est-ce qu'on peut espérer que la Ville va reprendre l'engagement qui était le sien dès 2007, ou pas ?

M. MARTIN. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Une phrase a attiré mon attention. Je cite :

« On y trouve également des actions confrontées aux désengagements de certains co-financiers, mais que la Ville souhaite soutenir compte tenu des résultats très positifs, etc... »

Je suppose que le principal co-financeur c'est évidemment l'Etat, mais je n'en suis pas sûr, puisque je vois, et ça c'est un peu nouveau, dans le quartier de Bacalan deux actions qui vont permettre de financer un collège dans le cadre d'actions particulières du réseau de réussite scolaire. C'est innovant.

Je ne voudrais pas considérer que c'est un désengagement du Conseil Général de la part de ses responsabilités, puisque je sais que le Conseil Général finance déjà beaucoup le collège en question. Merci.

M. MARTIN. -

Merci. Véronique FAYET va répondre.

MME FAYET. -

Sur les additions que fait Mathieu ROUVEYRE, les chiffres sont faux. Je vous les donnerai. Il n'y a absolument aucun désengagement de la Ville depuis quelques années, ni de l'Etat non plus d'ailleurs. On a réussi depuis plusieurs années et on espère que ça va durer, à maintenir les enveloppes à même hauteur.

Vincent MAURIN, par contre, n'est pas loin de la réalité quand il dit que peut-être il s'agit d'un désengagement, ou d'un non engagement du Conseil Général.

En effet, sur le collège Blanqui ce sont des actions particulièrement intéressantes qui ne trouvaient pas de soutien ailleurs que par un financement de la Ville. Nous sommes très heureux de le faire puisque la Principale est extrêmement dynamique et veut faire bouger le collège. Donc nous lui avons accordé notre soutien.

M. MARTIN. -

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

Je ne veux pas que ça reste une parole en l'air. M. Mathieu ROUVEYRE nous a dit que depuis 2007 il y avait eu une forte baisse des fonds versés par la mairie...

MME FAYET. -

Non. Il a mal fait les calculs. C'est tout. Je vais vous le prouver.

M. RESPAUD. -

Moi je souhaite les avoir très rapidement parce que...

MME FAYET. -

Oui. Absolument. Vous les aurez.

M. MARTIN. -

Vous les aurez.

Sur ce dossier qui vote contre ?

Abstentions ?

Unanimité. Merci.

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100660 Conseil de développement social. Subvention. Autorisation. Décision. Signature.

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La Ville a souhaité que l'élaboration de son 3^{ème} projet social repose sur une très large concertation.

Dans les quartiers cette concertation a été portée par le conseil de développement social.

Celui-ci s'est appuyé sur 2 structures pour construire, animer et évaluer la démarche : le cabinet conseil et études sociologiques et l'association comité de liaison pour l'alphabétisation et la promotion (CLAP Sud Ouest).

En 2010, afin de donner une suite concrète à cet élan de concertation, le conseil de développement social a fait appel aux mêmes prestataires pour continuer d'inscrire la participation au projet social dans les différents quartiers de Bordeaux.

Cette démarche participative se traduit aujourd'hui par l'organisation et l'animation de 10 Ateliers de développement social local.

Un atelier ouvert à tous par quartier et 2 ateliers plus spécifiquement destinés à un public en insertion organisé sur Bordeaux sud avec l'épicerie solidaire et sur Bacalan avec la Régie de quartier habiter Bacalan.

Le coût global de cette prestation est de 40 903,20 €.

A ce titre la ville bénéficie d'un cofinancement de la caisse d'allocations familiales de la Gironde de 10 847 € dans le cadre du contrat d'action familiale et sociale territorial (CAFST).

Par ailleurs, étant l'instance de gouvernance et de participation du projet social, le conseil de développement social joue un rôle majeur dans l'organisation du forum social du 27 novembre 2010.

Dans ce cadre, 2 projets ont été engagés avec des associations partenaires :

- association des arts de la parole interculturelle: intervention artistique lors du forum social 2010

Cette année le thème du grand débat du Forum social est le lien entre culture et social. Afin de favoriser l'implication du public, de le solliciter tout au long de l'après midi pour faciliter son expression, l'association des arts de la parole mobilise différentes équipes artistiques pour animer le forum.

Le coût de cette intervention est de 8 000 €.

Périphéries productions réalisation d'un film témoignage forum social

Afin de rendre compte de la participation des habitants, associations et partenaires institutionnels, Périphéries productions réalisera lors du forum un ensemble d'interviews vidéo qui seront réunies dans un court métrage diffusé sur le site www.bordeaux.fr
Le coût de cette intervention est de 2 610 €.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant de :
- pour Conseil et Etudes Sociologiques 20 451,60 €
- pour Clap Sud Ouest : 20 451,60 €

- à solliciter et à encaisser la somme de 10 847 € correspondant à la contribution financière de la caisse d'allocations familiales de la Gironde et à reverser sur l'enveloppe de fonctionnement 019916.

- à procéder au versement de ces sommes au crédit de ces organismes pour un montant de :
- 10 610 € sur l'enveloppe 020313 compte 6574

Et à signer les conventions de partenariat et tout autre document s'y rattachant.

**SUBVENTION COMMUNALE
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SOCIAL**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
ET L'ASSOCIATION « »**

« Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération n° du Conseil Municipal du et reçue à la Préfecture de la Gironde le. .

Et

L'association « », représentée par M Président, autorisé par les statuts de l'association

EXPOSE

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville, ainsi que les engagements des deux parties.

CONSIDERANT

Que l'association », domiciliée à , dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de .le exerce une activité qui a pour but de .

IL A ETE CONVENU

ARTICLE 1 : Activités et projets de l'association

L'association s'assigne au cours de la période à réaliser des projets nommés « ».

ARTICLE 2 : Mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association, dans les conditions figurant à l'article 3 une subvention de € correspondant à la participation de la Ville.

ARTICLE 3 : Conditions d'utilisation de l'aide

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux dans les conditions suivantes :

Cette subvention sera utilisée pour la réalisation des objectifs décrits ci-dessus.

ARTICLE 4 : Mode de règlement

Cette subvention prévue à l'article 2 sera versée par la ville de Bordeaux à la signature de la convention.

Elle sera créditée au compte de l'association n° Etablissement

ARTICLE 5 : Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer dans le respect des statuts une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes
- 2) à déclarer sous trois mois à la ville de Bordeaux toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux.
- 3) à déclarer sous trois mois à la ville, avec document justificatif tous changements intervenus dans son conseil d'administration.
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature ;
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général ;
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées ;
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant :

« Association soutenue par la Mairie de Bordeaux »

Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse,...).

ARTICLE 6 : Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

ARTICLE 7 : Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant la mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

ARTICLE 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611 – 4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le maire :

une copie certifiée de son budget,

une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984) ;

tous documents faisant connaître les résultats de son activité,

un bilan intermédiaire et un bilan définitif de son action.

ARTICLE 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

ARTICLE 10 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir :

- Par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville

Par l'association « »

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .

Pour la Ville de Bordeaux	Pour l'association
Pour le Maire	Le Président

Véronique FAYET
Adjointe au Maire

MME FAYET. -

Je m'arrête une minute sur le Conseil de Développement Social qui est l'instance de pilotage du projet social de la Ville de Bordeaux dont on a déjà beaucoup parlé aujourd'hui.

Ce sont donc les collectivités locales et l'Etat autour de la Ville : l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Général, mais aussi des partenaires comme Pôle Emploi, les bailleurs sociaux, etc., les associations et les habitants, tous ces partenaires du Conseil de Développement Social ont souhaité qu'il y ait une concertation très approfondie avec les habitants de nos quartiers.

Donc nous avons mis en place 10 ateliers de développement social local, 1 dans chacun des quartiers de la Ville, de nos 8 quartiers, plus 1 à l'Épicerie solidaire, et 1 à la régie de quartier Habiter Bacalan, plus 1 qui ne figure pas dans la délibération, qui est un peu atypique, qui concerne les usagers du Centre Communal d'Action Sociale.

Ce travail d'animation a un coût, parce que pour que les habitants puissent vraiment être en état de produire des suggestions et de mettre en œuvre des actions très concrètes dans leur quartier il faut qu'ils soient accompagnés.

Donc il s'agit ici de financer le coût de cet accompagnement qui est confié à deux organismes : le Conseil d'Études Sociologiques et le CLAP Sud-Ouest, avec notamment M.Hazgui et Cheikh Sow qui sont maintenant bien connus des habitants et très appréciés, que vous avez revus au Forum social samedi.

J'ajoute que cette action d'animation dans les quartiers est aussi financée cette année par le Fonds Social Européen dans le cadre de l'Année Européenne de Lutte Contre l'Exclusion et la Pauvreté, puisque nous avons été retenus dans cet appel à projet.

Deuxième partie de la délibération. Il s'agit du cofinancement avec la Caisse d'Allocations Familiales des animations qui ont enchanté les participants au Forum social de samedi. C'était donc la participation notamment appréciée, de l'Association des Arts de la Parole Interculturelle avec la « Famille Velours » qui a interpellé les uns et les autres et qui a permis une implication assez conviviale de tous les participants au forum, qui réglait aussi le temps, etc.

Et puis une demande faite à l'Association Périphéries Productions de réaliser un petit film sur ce Forum social.

J'en profite pour dire un mot sur le Forum social. Je voulais notamment remercier très chaleureusement tous les élus qui sont venus très nombreux hier au Forum social, en particulier tous ceux qui ont travaillé en amont à la réussite de ce Forum. Je ne vais pas tous les nommer sinon je vais en oublier, mais ils étaient très nombreux.

Remercier aussi nos services de la ville : le Cabinet du Maire, les services de la Communication, le DSU, le CCAS et les services Techniques, sans oublier les Espaces Verts qui ont fait des installations de très grande qualité, ce qui nous a permis de réaliser ce Forum avec un budget modeste.

Il y avait beaucoup de monde. On ne sait pas très bien combien. Certains disaient 1300 ?, 1500 ?, selon les organisateurs ?, selon la police ?, je ne sais pas. En tout cas ce qui est intéressant c'est que les participants étaient extrêmement divers, de tous les milieux, de tous les âges, des acteurs sociaux, des acteurs culturels, des curieux, des familles, des militants.

En tout cas ce qui était palpable c'est que tous ces gens étaient rassemblés avec la volonté et l'envie d'améliorer l'entraide, la solidarité, le lien entre les générations, la vie familiale, dans leur ville, dans leur quartier et autour d'eux.

Je crois qu'avec la réussite de cette 2^{ème} édition du Forum social, le Forum social s'installe comme le rendez-vous annuel et incontournable de la Ville solidaire et fraternelle que nous voulons tous pour Bordeaux et pour les Bordelais.

C'est une étape importante qui consolide aussi globalement la démarche du projet social. Je tenais à remercier les uns et les autres et à rappeler que c'est vraiment une démarche

collective de l'équipe municipale, et à remercier tous les élus, les collègues et les services qui participent très activement.

Peut-être un salut particulier au Garage Moderne puisqu'on a parlé d'eux tout à l'heure. Ils sont garagistes, ils sont réparateurs de vélos, ils sont acteurs culturels, mais ils sont aussi excellents cuisiniers. Ils nous ont servi un repas de très grande qualité, très convivial, qui a été aussi un des éléments de la réussite de ce Forum social.

M. MARTIN. -

Merci Véronique. A notre tour de te féliciter et de remercier en effet la totalité des acteurs de cette magnifique manifestation. Merci et bravo.

Pas de remarques particulières sur ce dossier ?

(Aucune)

ADOPTE A L'UNANIMITE